

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78-449-1934 la somme de quatre cent vingt-trois francs Soixante ultimes (423 fr. 60), montant de droits d'enregistrement à un marché administratif du 30 janvier 1933

n° 78-449-1934 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

19 avril 1924 la somme de quatre cent vingt-trois francs Soixante ultimes (423 fr. 60), montant de droits d'enregistrement à un marché administratif du 30 janvier 1933, en trop perçus, par suite d'événements postérieurs à la perception. sera remboursée à M. Mahmoud Ahmed Farah, commerçant à Djibouti. Le remboursement de cette somme sera imputé sur les crédits du chapitre 14, article 4, paragraphe 11, exercice 1933.